

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

02/06/2022

AFFICHEE LE :

02/06/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 25

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE
DES DÉLIBÉRATIONS

15 juin 2022

L’an deux mil vingt-deux, le 8 juin, à 19h30

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Fabienne KACZMAREK, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Sylvain GIRODON, Christophe CURTAT.

ABSENTS : Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Nicolas BOHERE, Chantal HENRY.

PROCURATIONS : Maryline LELEGARD-ESCOLIVET à Josiane MALLET, Nicolas BOHERE à Joël JEANNE.

Monsieur Dominique MASSA a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

SUBVENTION A LA VILLE DE COLOMBELLES POUR LA PARTICIPATION DU COLLÈGE GISÈLE GUILLEMOT A UN ÉVÈNEMENT CONSACRÉ A L’ASTRONOMIE

DELIBERATION N° **DELIB-2022-067**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Guillaume LEDEBT

Dans le cadre de sa politique éducative locale, la ville de Mondeville accompagne les actions éducatives favorisant la réussite de tous les enfants et l'implication de leurs parents.

Le collège Gisèle Guillemot a souhaité participer à la soirée d'observation des étoiles organisée par la Micro-folie de Colombelles avec le Paléospace de Villers sur mer. Cette soirée a eu lieu le vendredi 20 mai au WIP à Colombelles. Les collégiens de 6^{ème} ont pu visiter une exposition réalisée par la Micro-folie ; un quizz et une observation du ciel ont ensuite été animés par les médiateurs du Paléospace.

Le coût total de la prestation s'élève à 652,40 € TTC. Le collège sollicite une subvention auprès de la ville de Colombelles de 217,40 € et de la ville de Mondeville de 435,00 €.

Il est donc proposé de signer une convention de partenariat avec la Ville de Colombelles, organisatrice de l'évènement, afin de subventionner la soirée.

Par conséquent,

Vu la délibération n°17/2015 du 2 mars 2015 sur la contribution financière de la ville pour les voyages éducatifs,

Après consultation de la Commission Éducation, Enfance, Jeunesse du 23 mai 2022,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** le projet de convention de partenariat avec la Ville de Colombelles, joint en annexe à la présente délibération ;
- **D'ATTRIBUER** une subvention de 435 euros à la Ville de Colombelles ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte s'y rapportant.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

CONVENTION de PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Commune de Colombelles - Micro-Folie Colombelles
Siège social : Place François Mitterrand 14460 COLOMBELLES
Tél : 0231352500
Siret : 211 401 674 00018
8411Z : Administration publique générale
Représentée par Marc Pottier, en sa qualité de Maire

D'une part,

Et

Commune de Mondeville
6 rue Chapron 14120 MONDEVILLE
02 52 56 98 07
Siret : 211 404 371 00018
8411Z : Administration publique générale
Représentée par Hélène BURGAT, en sa qualité de Maire,

D'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

Les Communes de Colombelles et de Mondeville s'associent pour l'accueil de l'événement suivant:

Soirée d'observation des étoiles avec le Paléospace de Villers-sur Mer et le collège Gisèle Guillemot à Mondeville.

Le vendredi 20 mai 2022 à 20h30, au WIP, rue des ateliers 14460 Colombelles.

En collaboration avec une enseignante du collège, la Micro-Folie Colombelles propose une soirée d'observation du ciel au WIP, pour les élèves des classes de 6^{ème} du collège. Le but de cette soirée est de permettre d'approfondir le programme scolaire autour du thème de l'astronomie et d'organiser un moment convivial et fédérateur entre les familles de Mondeville et Colombelles dont les enfants sont scolarisés au collège Guillemot.

Une exposition réalisée par la Micro-Folie sera présentée au public. De plus, une soirée de présentation, quizz et observation du ciel (si les conditions météorologiques le permettent) sera animée par des médiateurs du Paléospace de Villers sur mer.

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat.

Article 2 : Modalités de partenariat

2.1 : modalités financières

Afin de réaliser cette soirée dans les meilleures conditions, un prestataire, le Paleospace de Villers sur Mer, animera la soirée.

Le coût de cette prestation s'élève à 560€ TTC.

Afin de garantir les meilleures conditions d'observation du ciel, il est nécessaire de couper l'éclairage public dès 21h30. Cette prestation est assurée par l'entreprise Daligault pour un montant de 92,40€ TTC.

Le coût total des prestations pour cette soirée est donc de 652,4€ TTC.

La Commune de Colombelles s'engage à assurer le règlement de toutes les dépenses liées à ces prestations sur présentation d'une facture des prestataires.

Il est convenu par la suite de répartir le coût de ces prestations entre les partenaires comme suit :

- Commune de Mondeville : prise en charge de 435€ TTC
- Commune de Colombelles : prise en charge de 217,4 € TTC

La Commune de Mondeville versera donc le montant de 435€ TTC à la Commune de Colombelles sur présentation d'un titre de recette.

2.2 : organisation

La Commune de Colombelles, via la Micro-Folie, s'engage à organiser l'événement, garantir le bon déroulement de la soirée et à faire le lien entre les prestataires et l'équipe pédagogique du collège.

L'inscription des élèves pour cet événement est réalisée auprès de l'enseignante en charge du projet.

2.3 : responsabilité

Cet événement étant en dehors du temps scolaire, les Communes et le collège déclinent toutes responsabilités. Les enfants présents devront être accompagnés et seront sous la responsabilité de leurs responsables légaux.

A :

Le :

Pour la Commune de Colombelles

Marc POTTIER, Maire

A :

Le :

Pour la Commune de Mondeville

Hélène BURGAT, Maire